

# Déclaration de Partenariat pour l'Action Climatique Concertée

Le changement climatique représente l'un des enjeux les plus urgents de notre époque, à l'impact déjà considérable sur les environnements naturels et les communautés humaines des quatre coins du monde.

L'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 établissent un cadre mondial d'action vers des transitions systémiques permettant de parer un changement climatique aux conséquences catastrophiques et d'assurer une croissance propre et durable circonscrite aux limites de notre planète.

Il est nécessaire d'opérer une transformation rapide et équitable aboutissant à des économies et des sociétés inclusives à faible émission de carbone, dans un monde où la hausse de la température est maintenue bien en-deçà des 2°C et, dans l'idéal, à 1,5°C. Cette transformation offre d'amples opportunités de conduire à une croissance et un développement économiques durables, améliorer la qualité de vie des citoyens, la santé publique, ainsi que l'état de la biodiversité.

Une telle transformation émanera, dans une large mesure, de l'échelon local, des villes et des régions du monde. Cependant, le rythme et l'ampleur du changement requis ne seront possibles que si les gouvernements nationaux permettent, par un leadership ferme et un soutien fort et ciblé, la concrétisation de ce changement.

La transition vers un monde respectueux du climat est possible. Les technologies et solutions nécessaires sont d'ores et déjà disponibles ou imminentes. Nous avons besoin d'un effort audacieux et concerté entre tous les échelons gouvernementaux, qui nécessite pour aboutir l'implication des collectivités, parties prenantes et citoyens. Nous avons besoin d'une action climatique transformatrice qui réponde aux inquiétudes et aux priorités de ceux qui sont le plus affectés par le changement climatique, promouvant le rôle que jouent les femmes, les filles et les jeunes comme vecteurs de changement dans le développement et la mise en œuvre des politiques nationales en matière de climat.

La présente déclaration de partenariat rassemble les Etats, villes et régions, ainsi que les réseaux et acteurs pertinents engagés dans la réalisation d'une croissance et d'un développement durables et à l'épreuve du changement climatique, engendrant une meilleure qualité de vie pour tous, conformément aux objectifs de développement durable et à ceux de l'Accord de Paris.

## Principes directeurs

**Partenariat :** Une action efficace pour le climat repose sur l'approche partenariale, coordonnée entre les échelons gouvernementaux, et incluant toutes les parties prenantes pertinentes, tout en jetant des passerelles vers la société civile et en exploitant le potentiel de perspectives et ressources diverses.

**Universalité :** Si les circonstances et structures de gouvernance diffèrent d'un pays à l'autre, le défi climatique nous affecte tous. L'engagement et l'innovation émanant des villes, régions et communautés doivent venir compléter les efforts des gouvernements nationaux afin d'établir les cadres propres à une action climatique à la fois audacieuse et efficace.

**Cohérence :** Les politiques en matière de climat doivent être cohérentes et prendre en compte l'ensemble des secteurs et niveaux pertinents. Les programmes, projets et interventions économiques et sectoriels doivent promouvoir à la fois les objectifs climatiques et les objectifs de développement durable, en intégrant les aspects et avantages sociaux et écologiques et en reflétant les réalités et besoins de tous les acteurs.

**Transparence :** La communication entre tous les échelons gouvernementaux et avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes pertinentes, dont la société civile, assortie d'une information transparente sur les actions et la progression vers nos objectifs climatiques, constituent autant de facteurs clés dans la réalisation d'une transformation réussie.

## Actions prioritaires

Nous entreprendrons les actions suivantes dans la mesure où elles s'inscrivent dans les limites de nos circonstances, capacités et mandats constitutionnels :

### **Nous, gouvernements nationaux, nous engageons à :**

Elaborer, mettre en œuvre, réviser et renforcer les politiques et projets en matière climatique – comprenant, d'ici à 2020, les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les Stratégies à long terme – dans le cadre des efforts visant à les aligner avec les objectifs climatiques ayant fait l'objet d'accords internationaux, et, le cas échéant, refléter le rôle des acteurs infranationaux.

Coopérer, nous entraider, et faire usage des structures, initiatives et partenariats existants, tels que le partenariat NDC ou les autres initiatives et réseaux pertinents établis dans le cadre du partenariat de Marrakech pour l'Action climatique globale.

Renforcer les environnements propices à la transformation de nos villes et régions pour leur permettre de jouer leur rôle dans la formulation et la mise en œuvre des politiques actuelles et futures en matière climatique. Elaborer des solutions sur mesure de renforcement des capacités permettant une action climatique locale, appuyer les réseaux et initiatives et encourager la reproduction et l'amplification des bonnes pratiques existantes.

Éliminer les obstacles au financement des actions locales et favoriser l'accès, à l'échelon infranational, aux sources de financement nationales et internationales, le cas échéant.

Adopter des budgets publics écologiques et élaborer des cadres financiers multi-niveau cohérents, homogènes et stables permettant l'investissement dans des infrastructures locales à faible émission de carbone et résilientes au climat.

Entreprendre des évaluations de vulnérabilité climatique et créer des cadres nationaux permettant le financement des risques et des dispositifs de transfert de risques propres à pleinement bénéficier aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

Revoir les budgets de recherche et développement afin d'en axer les ressources sur l'accélération de l'apprentissage dans un contexte de transformation et octroyer des mesures incitatives au développement de solutions innovantes et transformatrices, en mettant l'accent sur les avantages communs.

Soutenir les gouvernements nationaux dans la mise en œuvre des politiques et stratégies climatiques à moyen et long terme, conformément aux objectifs climatiques internationaux.

Habiller les villes et municipalités à entreprendre une action climatique par la diffusion d'informations sur les financements disponibles, en encourageant l'échange d'expérience et par l'offre de soutien stratégique.

Assumer la responsabilité d'un aménagement du territoire prenant en compte le changement climatique et promouvant l'évaluation des risques, le financement du risque et les options de transfert.

**Nous, villes et municipalités, nous engageons à :**

Elaborer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'action ambitieux à l'échelon local, conformément aux objectifs du Pacte mondial des maires.

Renforcer la résilience physique et financière en accord et en coopération avec les gouvernements régionaux et/ou nationaux.

Mobiliser et autonomiser les communautés, parties prenantes et citoyens et travailler au sein de partenariats couvrant l'ensemble des secteurs, avec les entreprises et la société civile, dans le cadre de dialogues participatifs et inclusifs.

Intégrer les objectifs climatiques à la fourniture de tous les services municipaux pertinents.

**Conjointement, nous nous engageons à :**

Faire montre d'une ambition climatique collective accrue et développer et mettre en œuvre, dans tous les secteurs de l'économie, des politiques et plans cohérents afin de réaliser l'objectif à long terme de l'Accord de Paris, visant à maintenir la hausse de température bien en deçà des 2° C.

Outre les efforts d'atténuation, faire notre possible pour obtenir un équilibre entre les émissions anthropiques par leurs sources et l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre, et mobiliser les parties prenantes et les citoyens dans ce processus, en fonction de nos compétences et sphères d'influence respectives.

Prendre des engagements clairs et concrets pour atténuer les impacts du changement climatique et améliorer la résilience à ce changement au sein des populations urbaines les plus vulnérables.

Dans ce domaine, développer des solutions basées sur la nature et des infrastructures vertes afin de renforcer la résilience des villes aux catastrophes causées par les effets du changement climatique, et contribuer à l'atténuation de ce changement.

Partager les enseignements et assurer une coopération interne et multi-niveau, au sein, entre autres, des coalitions, réseaux et partenariats, dans le but d'encourager, inspirer et soutenir des politiques et programmes climatiques plus ambitieux, fondés sur l'agenda du développement durable, et catalyser les initiatives transformatrices.

Conduire une action climatique concertée qui soit innovante et enrichissante, propre à être reproduite et transposée à plus grande échelle, attentive au genre et inclusive, mais aussi concrète, visible, mesurable et focalisée, mettant en avant le bien-fondé économique d'une action climatique ambitieuse et intégrant les avantages sociaux et écologiques.